



**56<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CPIC**  
**30 mai 2026 à Bruxelles dans les locaux de Qed ainsi qu'en visioconférence**

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Bénéficiaires présents      | 14 |
| Bénéficiaires à distance    | 30 |
| Bénéficiaires représentés   | 81 |
| Procurations non attribuées | 0  |

#### **RENOUVELLEMENT DES BÉNÉFICIAIRES**

Au cours de l'année 2025, le Conseil de Fondation a continué à mettre l'accent sur le **renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes pour l'encourager à rejoindre la CPIC**. Des réunions d'information en présentiel et en mode virtuel ont été organisées tant pour les étudiants des écoles d'interprétation que pour les interprètes en exercice sur le marché institutionnel et/ou privé. La **brochure de présentation de la CPIC** a été distribuée principalement sous format numérique. Des résultats encourageants en termes d'adhésion à la CPIC ont été constatés ces dernières années.

#### **NOUVELLE STRUCTURE D'INVESTISSEMENT**

Le Président du Conseil de Fondation a expliqué les améliorations apportées par la nouvelle structure d'investissement entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026 : 2 segments, croissance et conservateur, gérés en euros et libellés tant en euros qu'en francs suisses (4 choix possibles pour les bénéficiaires et donc 4 valeurs de parts). Une circulaire postale détaillée a été envoyée à ce sujet à tous les bénéficiaires avant l'Assemblée Générale.

#### **RAPPORT DE DURABILITÉ DU PORTEFEUILLE CROISSANCE EN EUROS**

Le Président du Conseil de Fondation a présenté un **rapport de durabilité annuel pour la gestion des placements du portefeuille croissance en euros (Segment A)**. Celui-ci montre ce qui est déjà accompli en la matière et donne les repères nécessaires en vue d'une amélioration continue de la durabilité du portefeuille.

Les **compléments apportés à la Charte CPIC du développement durable de la CPIC** ont fait l'objet d'une explication : pas d'investissement dans l'armement conventionnel dès lors qu'il représente plus de 10% du chiffre d'affaires d'une entreprise et, pour les placements en or, prédilection pour l'or labellisé, l'or traçable ou l'or artisanal éthique.

Il a aussi été rappelé que les normes de durabilité sont appliquées tout en respectant les critères de rendement et de sécurité des placements.

Par ailleurs, **la CPIC s'engage activement comme actionnaire par l'intermédiaire des campagnes ESG menées par la Fondation Ethos**.

#### **ENJEU D'UNE ÉPARGNE RÉGULIÈRE**

Le Conseil de Fondation souhaite par ailleurs souligner l'enjeu d'une **épargne régulière** (contributions des institutions internationales et /ou versements personnels) **et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle**.

L'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite comme le démontre l'**exemple d'investissement à long terme** sur le site Internet dont voici le lien : <https://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

Ce message devrait encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat.

Il est possible de faire une projection d'épargne personnelle en utilisant le calculateur d'épargne mis à disposition sur ce lien: <http://cpic.gsinfo.ch/cpicform?page=calcul&langue=fr>

#### **VERSEMENTS PERSONNELS**

Le Conseil de Fondation rappelle que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, Y COMPRIS EN CAS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE, leur appartenance à la CPIC est maintenue et leur capital continue de fructifier. Les bénéficiaires peuvent en tout temps effectuer des versements personnels jusqu'à **CHF 46'000.- ou Euros 46'000 par an** pour augmenter leur épargne retraite.

#### **RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES**

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE, DE NOM OU D'E-MAIL, VEUILLEZ EN INFORMER LE SECRETARIAT
- SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE COMMUNIQUÉ VOTRE ADRESSE E-MAIL, PENSEZ À EN INFORMER LE SECRETARIAT
- PENSEZ À ACTUALISER VOS CLAUSES BÉNÉFICIAIRES